

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE**

\*\*\*

**Lundi 25 janvier 2010 à 20 h 00 au siège social**

**Etaient présents** : M Loïc AUBIN, M André BERTHELOT, M Jérôme BESIN, M Frédéric COLLET, Mme Anne-Françoise COURTEILLE, Mme Marie-Françoise DEMAY, M Joseph DURAND, M Michel EVEN, M Jean-Paul FUZIER, M Jacques GUILLEMOT, M Xavier HEBERLE, M Daniel HENRY, M Pierre JEHANNIN, Mme Marie-Françoise LAISNE, M Bernard LE GAL, M Michel LECUYER, M Dominique LUC, M Frédéric MEREL, M Patrick MEREL, M Philippe NUGET, Mme Isabelle OLIVIER, Mme Ghislaine PERRAULT, M Daniel PICARD, M Loïc RICHARD, M Eric ROLLAND, M Xavier ROLLAND, M Patrick SAULTIER.

**Etaient absents** : M Michel DUAULT, M Laurent PEYREGNE remplacé par M Bernard LE GAL.

**Secrétaire de séance** : M Pierre JEHANNIN.

---

**Le compte-rendu du Conseil communautaire du 07 décembre 2009 est validé à l'unanimité.**

**Accueil de M Xavier HEBERLE, nouveau délégué communautaire, en remplacement de M Martial GOMBEAU, démissionnaire du conseil municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort.**

---

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Par délibération en date du 14 avril 2008, les membres du Conseil communautaire ont fixé à 7 le nombre de Vice-présidents.

Par délibération en date du 14 avril 2008, les membres du Conseil communautaire avaient désigné M. Daniel BRICON, 4<sup>ème</sup> Vice-président.

Depuis le 14 octobre 2009, Monsieur Bricon n'est plus conseiller communautaire.

Aussi, par arrêté du 23 novembre 2009, le Président de la Communauté de Communes de Brocéliande a décidé de rapporter son arrêté en date du 28 avril 2008 portant délégation de fonctions à Monsieur Daniel BRICON, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe NUGET, délégué communautaire de Paimpont. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre candidat ne se manifeste. Aussi, Monsieur le Président invite le Conseil à procéder au vote à bulletin secret. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

ont obtenu :

- Monsieur Philippe NUGET : 23 voix

- Monsieur Jean-Paul FUZIER : 1 voix

- Bulletins nuls : 1

**Monsieur Philippe NUGET** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**CINEMA DE PLELAN - VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
LANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX**

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée qu'elle a validé, lors du précédent conseil communautaire en date du 07 décembre 2009, le Dossier de Consultation des Entreprises et autorisé le lancement des travaux concernant la construction d'une salle de cinéma à Plélan-le-Grand.

A l'issue de du conseil communautaire en date du 074 décembre 2009, M Xavier Ménard, Architecte, a fait part de la nécessité de procéder à la modification du projet consistant en la prise en compte d'une extension motivée par la création d'un espace de cantonnement devant l'ascenseur au 1<sup>er</sup> étage pour les handicapés et l'agrandissement du hall d'entrée de façon à pouvoir y accueillir 190 personnes dans de bonnes conditions.

Cette modification engendre un surcoût par rapport au projet initial de 70 000 € HT portant le coût total des travaux à 1 107 023.38 € HT. La consultation unique, pilotée par la Communauté de communes, sera relative à 17 lots de travaux liés à la construction de l'opération susvisée. Les lots seront traités par marchés séparés selon l'offre qui sera retenue, soit avec une entreprise unique, soit avec des entreprises groupées solidaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de valider le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le Cabinet d'architecture Xavier MENARD pour le lancement des travaux d'une salle de cinéma à Plélan-le-Grand tels que décrits ci-dessus,
- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises en procédure adaptée,

- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire et toutes pièces utiles à ce dossier,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions se rapportant à ce dossier notamment auprès du C.N.C et du Conseil Régional de Bretagne.

### **CINEMA DE PLELAN - FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE RENUMERATION**

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que l'arrêté préfectoral entérinant le transfert de compétence "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels : sont déclarés d'intérêt communautaire la programmation, la réalisation et la gestion des futurs équipements cinématographiques de Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand" au profit de la Communauté de Communes de Brocéliande est signé depuis le 28 octobre 2009.

La Commune de Plélan-le-Grand a préalablement confié la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un cinéma au Cabinet d'Architecture Xavier Ménard. Le taux de rémunération est fixé à 12.86%. Le montant prévisionnel des honoraires était fixé sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux de 1 250 000 € HT soit 160 750 € HT. Il convient à ce stade de l'étude de fixer le montant de l'enveloppe définitive des honoraires du maître d'œuvre.

Conformément aux pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre, la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître de l'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. La commune, a validé l'APD, par délibération en date du 08 octobre 2009, qui consistait en la construction d'une salle de 190 places en tranche ferme et une salle de 72 places en tranche conditionnelle. Or, lors du dernier Comité de pilotage, il a été décidé de présenter un projet avec une seule salle. Le Cabinet Ménard a accepté de reprendre le projet sur cette base.

Pour la fixation du forfait définitif des honoraires, il faut retenir que le cabinet d'architecture a travaillé sur toute la phase « études » soit jusqu'à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises sur un projet de deux salles de cinéma en tranches ferme et conditionnelle. C'est à partir de la phase travaux uniquement que le cabinet travaillera sur une seule salle.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Ménard. Sa proposition est la suivante :

- application d'un taux de 12.48% sur la base d'un montant estimatif de travaux de 1 540 081.93 € HT pour les phases études « esquisse, aps, apd, projet, exe » soit au total 114 889.39 € HT
- application d'un taux de 13.56 % sur la base d'un montant estimatif de travaux de 1 107 023.38 € HT pour les phases travaux « act, det, aor et opc » soit au total 58 314.20 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de valider le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre pour cette opération de construction de cet équipement cinématographique à Plélan le Grand pour un montant total de 173 203.59 € HT tel que décrit ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 apporté à la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecture Xavier MENARD pour cette opération fixant le forfait définitif de sa rémunération.

### **CINEMA DE PLELAN-LE-GRAND - DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.D.R. APPROBATION DU PROJET, SOLLICITATION DE LA SUBVENTION, APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

*Madame DEMAY a quitté la salle, n'a pris part ni au débat ni au vote.*

Madame la Vice-présidente rappelle que la commune de Plélan-le-Grand, par délibération en date du 08 octobre 2009, a validé l'avant-projet-définitif présenté par l'architecte Xavier MENARD, qui consistait en la construction d'une salle de 190 places en tranche ferme et une salle de 72 places en tranche conditionnelle.

L'estimation du coût des travaux s'établissait à 1 037 023.38 € HT auxquels s'ajoutent 14 100 € HT d'options pour la tranche ferme et 503 062.65 € HT auxquels s'ajoutent 47 800 € HT d'options pour la tranche conditionnelle.

Comme annoncé lors du précédent conseil communautaire, une réunion a été organisée au CNC, financeur potentiel du projet. Le projet de Plélan-le-Grand a été présenté avec l'objectif de réaliser un ensemble à deux salles dont l'une en tranche optionnelle. Les représentants du CNC ont accueilli positivement le projet avec une réserve sur la seconde salle. Ils ont effectivement considéré que le gain de 4 000 à 6 000 spectateurs ne justifiait pas un projet à deux salles et ce, malgré une étude de marché favorable. Le dossier, pour être financé, doit être présenté avec une seule salle et sans tranche conditionnelle.

Aussi, les membres du Comité de pilotage de ce dossier, composé d'élus communaux et communautaires, des représentants des associations de cinémas, dûment réunis le 23 novembre dernier, ont décidé de présenter un projet avec

une seule salle. En ce sens, le Conseil communautaire a validé en cette même séance un dossier de consultation des entreprises établi sur cette base arrêtant le coût des travaux à 1 107 023.38 € HT.

Le programme de travaux a été détaillé par le maître d'œuvre de l'opération en phase DCE. Cette estimation permet de préciser le montant des dépenses prévisionnelles de cette opération en perspective de la sollicitation de l'intervention de l'Etat au titre de la Dotation de développement Rural :

DEPENSES HT		RECETTES	
<b>Construction - Travaux</b>			
Travaux - une salle de 190 places	1 037 023.38 €	Etat - DDR	325 000.00 € 24%
travaux - surcoût agrandissement hall	70 000.00 €	CG35 - CT 2006-2009	325 000.00 € 24%
		CNC	134 721.91 € 10%
<b>Sous-total</b>	<b>1 107 023.38 €</b>	Conseil régional (sectoriel)	135 000.00 € 10%
<b>Frais</b>		Ademe	20 000.00 € 1%
Etude de marché	6 500.00 €	Commune de Plélan-le-Grand - fonds de concours	134 721.91 € 10%
Etude de sol	2 880.00 €	<b>Sous-total</b>	<b>1 074 443.81 € 80%</b>
Etude acoustique	1 200.00 €	Autofinancement	272 775.24 € 20%
Frais de géomètre	1 300.00 €		
Frais d'appel d'offres	2 000.00 €		
Maître d'œuvre	173 203.59 €		
Bureau de contrôle-SPS	3 081.08 €		
Bureau de contrôle technique	6 775.00 €		
Dommage-ouvrage	15 000.00 €		
Commission Supérieure Technique	1 276.00 €		
Mobiliers divers	20 000.00 €		
Taxe locale d'équipement - espaces naturels sensibles	7 000.00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>240 195.67 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 219.05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 347 219.05 €</b>

Aux vues des enjeux de développement local inscrits dans ce projet, la Communauté de communes sollicite par conséquent l'intervention de l'Etat à hauteur de 24% des dépenses liées à ce projet, soit un montant total de subvention au titre de la DDR de 325 000 €.

Monsieur le Président indique que l'enveloppe a effectivement été dépassée en raison de coûts supplémentaires consécutifs à une modification de travaux rendus nécessaires pour l'accessibilité des personnes handicapées. Malgré tout, l'intérêt de fixer une enveloppe de départ demeure

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de construction d'une salle cinématographique de 190 places sur la commune de Plélan-le-Grand sous maîtrise d'ouvrage communautaire
- d'approuver le plan de financement détaillé tel qu'établi ci-dessus pour la réalisation dudit projet,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions se rapportant à cette affaire, et notamment la DDR, pour un montant de 325 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les pièces utiles se rapportant à ce dossier.

A l'issue de ce vote, un débat s'est instauré sur la règle fixée par délibération du 02 octobre 2006 établissant la participation (sous forme de fonds de concours remontants) des communes siège des opérations d'investissements à 10 % des dépenses d'investissement hors les actions liées au développement économique. Monsieur Fuzier s'étonne que les élus de Paimpont n'aient pas été informés.

Monsieur le Président rappelle que cette décision, qui fait foi, a été prise, à l'unanimité, des membres du conseil communautaire précédent lors de l'élaboration du projet de territoire. Tous les nouveaux élus ont été informés de cette décision par l'intermédiaire du « Guide de l' élu 2008-2014 » remis à tous les élus communautaires lors de l'Eductour de Juin 2008. Cette règle de principe pose les bases d'un fonctionnement collégial souhaité au niveau de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande que chaque élu soit destinataire de la délibération du 02/10/2006. Elle sera jointe à l'envoi du présent compte-rendu.

## **MAISON DE BROCELIANDE – SOLLICITATION DE LA SUBVENTION FNADT APPROBATION DU PROJET ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE**

Monsieur le Président rappelle que le projet « Maison de Brocéliande » est sous maîtrise d'ouvrage communautaire depuis juillet 2004.

Le projet "Maison de Brocéliande" se veut être un véritable projet de "territoire" basé sur une identité locale forte. Il doit répondre aux problématiques locales :

- Une notoriété importante du territoire de "Brocéliande", essentiellement basée sur le légendaire et la forêt, qui induit une fréquentation importante,
- Un décalage entre cette notoriété et l'offre d'accueil que le visiteur peut en attendre,
- Une réelle volonté des élus et des acteurs locaux de rendre Brocéliande "lisible", accessible et d'offrir un accueil de qualité, tout en préservant les richesses patrimoniales.

Il doit également allier le pouvoir d'attraction de ce massif à une découverte du territoire sur un registre culturel et identitaire tout soutenant l'économie locale.

Ainsi, les objectifs généraux de ce projet sont de :

- Accueillir et informer les visiteurs, participer à la promotion du territoire,
- Favoriser, promouvoir l'échange avec les acteurs locaux, l'animation du lieu par des interventions, des animations, des expositions et autres évènements...,
- Constituer un lieu d'expression du territoire de Brocéliande, des gens qui "font " Brocéliande (habitants et autres acteurs locaux, ...),
- Proposer aux visiteurs un point de départ à la découverte du territoire, à la rencontre des acteurs locaux "in situ" (munis de clés de découverte, de règles de visite...),
- Présenter de façon ludique, accessible à tous (enfants, adultes, personnes handicapées...), sollicitant à la fois l'esprit et les sens, des différentes thématiques qui composent "Brocéliande" pour encourager le public à visiter le territoire,
- Piquer la curiosité des visiteurs, leur donner envie d'aller plus loin dans leurs connaissances sur Brocéliande et cela en les positionnant comme acteurs de leur propre découverte.

La Maison de Brocéliande regroupera l'Office de tourisme Intercommunal complété d'un parcours scénographique d'interprétation et des espaces intérieurs et extérieurs.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée en octobre 2007 suite à une mise en concurrence par procédure négociée spécifique. Elle pour mandataire l'architecte M. Thierry DUPEUX.

Le programme de travaux a été détaillé par le maître d'œuvre de l'opération en phase APD pour la partie architecturale et APS pour la partie scénographique. Cette estimation détaillée permet de préciser le montant des dépenses prévisionnelles de cette opération en perspective de la sollicitation de l'intervention du FNADT dans le cadre de la Convention signée entre l'Etat et le Pays de Brocéliande :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES</b>	
Etude de faisabilité et de programmation	28 100,00€	Etat FNADT 13%	350 000,00€
Etude d'accompagnement à la création de l'équipement	32 220,00€	Contrat de Pays Enveloppe n°2 10%	250 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre Architecture et paysage	180 158,83€	Conseil Général d'Ille et Vilaine Contrat de territoire 20%	511 439,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre scénographie	49 876,02 €	ADEME Soutien d'aides à la décision 0.21%	5 525,13 €
Acquisition	456 565,40€	Commune de Paimpont Fonds de concours 10%	259 680.12 €
Missions complémentaires	22 861,41 €	Total aides publiques 53 %	1 376 644,25 €
Assurance Dommage Ouvrage	20 000,00€	Autofinancement 47 %	1 220 157,01 €
Missions Contrôle technique et SPS	12 297,60€		
Frais appels d'offres	2 000,00€		
Travaux architecture et paysage	1 381 447,00 €		
Travaux de scénographie	411 275,00 €		
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2 596 801,26€</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>2 596 801,26€</b>

Aux vues des enjeux de développement local inscrits dans ce projet, la Communauté de communes sollicite par conséquent l'intervention du FNADT à hauteur de 13% des dépenses liées à ce projet, soit un montant total de subvention au titre du FNADT de 350 000 €.

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 1 opposition, 1 abstention, les membres du conseil décident :

- d'approuver le projet de financement et de valider le plan de financement détaillé tel que présenté ci-dessus pour la réalisation du projet Maison de Brocéliande,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions se rapportant à cette affaire, et notamment le FNADT, pour un montant de 350 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les pièces utiles se rapportant à ce dossier.

#### **ATELIER-RELAIS PARC D'ACTIVITES « LES NOËS » - PLELAN-LE-GRAND ATTRIBUTION D'UN BUREAU AU PROFIT DE MADAME CELIA CHEYNEL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'autoriser le président à procéder à la location d'un bureau dans le bâtiment tertiaire C du parc d'activités Les Noës à Plélan le Grand au profit de Madame Célia CHEYNEL, rééducatrice en écriture, ou toute personne morale qu'il lui plaira de constituer, pour un loyer mensuel H.T. de 118,73 € auxquels il sera ajouté une provision pour charges de 10 € H.T.,
- d'autoriser la signature d'une convention d'occupation précaire à l'attention de Madame Célia CHEYNEL à compter du 15 janvier 2010 pour se terminer le 15 mai 2011,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire.

#### **PARC D'ACTIVITES « LES NOËS » - PLELAN-LE-GRAND RENONCIATION A L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD**

*Monsieur Patrick SAULTIER n'a pris part ni au débat ni au vote.*

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 opposition, les membres du conseil décident de renoncer à l'application de pénalités de retard auprès de l'entreprise Pérotin TP mandataire du lot 1 dans le cadre de la tranche ferme du marché de travaux du Parc d'activités « les Noës » à Plélan-le-Grand.

#### **PARC D'ACTIVITES « LES NOËS » - PLELAN-LE-GRAND VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR LAPERCHE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'autoriser le Président à vendre un lot de 2 435 m<sup>2</sup> environ à Monsieur Noël Laperche, ou toute personne morale qui lui plaira de constituer, sur le parc d'activités Les Noës à Plélan le Grand,
- de fixer le prix de vente dudit terrain à 14 € HT le m<sup>2</sup>, auquel vient s'ajouter le remboursement des frais d'établissement du plan de vente et des réseaux ainsi que la prise en charge d'une quote-part des frais de publication des pièces du lotissement,
- d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec Monsieur Noël LAPERCHE,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'étude de Maître PICHEVIN, notaire à Plélan-le-Grand, et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **PARC D'ACTIVITES « LES NOËS » - PLELAN-LE-GRAND REMBOURSEMENT DE TRAVAUX DE BUSAGE PAR LA SA BOSCHER FRERES**

*ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote : M Loïc RICHARD, Mme Marie-Françoise DEMAY et Mme Isabelle OLIVIER*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Président à procéder à la demande de remboursement des frais de reprise de busage d'accès au lot auprès de l'entreprise SA Boscher Frères à hauteur de 629,06 € Hors Taxes.

#### **ARCHITECTE-CONSEIL DU DEPARTEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE**

*Mme DEMAY a quitté la salle.*

Monsieur le Président informe que le Département propose la signature d'une nouvelle convention adhésion au dispositif effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, qui tient compte :

- d'une facturation enclenchée sur la moyenne réelle des personnes reçues soit 3 (au lieu de 5 initialement)
- des frais de missions et des charges patronales calculés sur la base d'un forfait par vacation (pour 2008, le coût par vacation se serait établi à 4.12 €)
- de la nouvelle appellation du réseau « Conseil en architecture et urbanisme en Ile-et-Vilaine »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au dispositif « Conseil en architecture et urbanisme en Ile-et-Vilaine » aux conditions ci-dessus énoncées pour une durée de trois ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **PERSONNEL - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU BIBLIOTHECAIRE DE LA COMMUNE DE PLELAN-LE-GRAND**

*Mme DEMAY a quitté la salle.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'accepter la mise à disposition par la Commune de Plélan-le-Grand de M Jean-Louis MELOCHE, bibliothécaire, à raison de 12 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 3 ans auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande,
- d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition entre les deux collectivités précisant les conditions administratives et financières de cette mise à disposition

### **Questions diverses :**

#### **Point sur les CAE - Passerelle**

Monsieur le Président rappelle que les CAE passerelle sont des contrats financés à hauteur de 90 % par l'Etat et 10 % sont à la charge de l'employeur. Monsieur le Président confirme que c'est la Communauté de Communes qui prendra en charge les 10% restants.

A ce jour, sept contrats ont été signés.

#### **Réforme des collectivités**

Monsieur le Président informe que le Pays de Brocéliande va organiser au début du mois de mars prochain une réunion de sensibilisation pour tous les élus municipaux. A l'issue, une réunion sera également programmée à l'échelle de la Communauté de Communes afin de remettre le projet communautaire au Préfet. Monsieur le président rappelle que le compte-rendu de la commission départementale de la coopération intercommunale a été envoyé à tous les maires.

Monsieur le Président rappelle que l'expression de chacun des conseils municipaux et du conseil communautaire est nécessaire. En ce sens, il proposera aux membres du conseil communautaire de se prononcer avant la fin avril 2010.

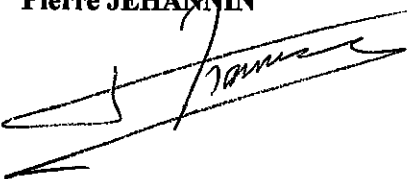
#### **Calendrier des Conseils communautaires**

Les prochains conseils communautaires auront lieu les lundis 22 février 2010 et 06 avril 2010.

#### **Le Brécilien**

Madame Laisné fait remarquer que la dernière édition du Brécilien a été distribuée parmi les publicités pour la moitié du territoire de la Commune de Bréal-sous-Montfort.

**Vu et adopté,  
Le secrétaire de séance,  
Pierre JEHANNIN**



*La séance est levée à 22h15*

**Le 02 février 2010**



**Brocéliande**  
Communauté de Communes

*Compagnons d'Avenir*

**Le Président,  
Loïc AUBIN**

